Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260506-DB_2026_04_05-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 23 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 4 mai à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. d'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, Mme BAZIN Elodie, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Claudine, M. DREUMONT Benjamin, Mme VIAUD Sophie, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, M. DARCEL Victorien, Mme BRIAND Armelle, Mme CAMUS Nathalie, M. SOUN Pascal.

Absents excusés :
M. VILLENEUVE Jean-François donne pouvoir à Mme HALNA Karine
M. D'HERBECOURT Jean donne pouvoir à M. SIMELIERE Thierry

Présents : 21 **Représenté : 2** **Votants : 23**

M. MOBUCHON Alain a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 04/05/2026-05

Organismes extérieurs - Désignation de représentants du conseil municipal

Il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes.

Se sont portés candidats :

CLECT	1 titulaire Armelle BRIAND + 1 suppléant Alain MOBUCHON
Correspondant défense	Jean-François VILLENEUVE
Vigipol	1 titulaire Jean-François VILLENEUVE + 1 suppléant David TREBOUTA
Syndicat départemental de l'énergie	1 titulaire Alain MOBUCHON + 1 suppléant Thierry SIMELIERE
Correspondant sécurité routière	Gérard LECLERE
Collège Camille Claudel	1 titulaire Armelle BRIAND + 1 suppléant Erwan BARBEY-CHARIOU
Lycée de la Closerie	1 titulaire Jean-François VILLENEUVE + 1 suppléant Erwan BARBEY-CHARIOU
ALEC 22	Benjamin DREUMONT

Toute désignation doit être faite à bulletin secret. Cependant, il est proposé au Conseil Municipal (s'il le décide à l'unanimité) de procéder aux désignations à main levée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- **De désigner comme représentants de la commune dans les instances ci-dessous :**

CLECT	Titulaire : Armelle BRIAND Suppléant : Alain MOBUCHON
Correspondant défense	Jean-François VILLENEUVE
Vigipol	Titulaire : Jean-François VILLENEUVE Suppléant : David TREBOUTA
Syndicat départemental de l'énergie	Titulaire : Alain MOBUCHON Suppléant : Thierry SIMELIERE
Correspondant sécurité routière	Gérard LECLERE
Collège Camille Claudel	Titulaire : Armelle BRIAND Suppléant : Erwan BARBEY-CHARIOU
Lycée de la closerie	Titulaire : Jean-François VILLENEUVE Suppléant : Erwan BARBEY-CHARIOU
Agence Locale de l'Énergie et du Climat	Benjamin DREUMONT

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)

Conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié par affichage à la porte de la mairie et transmis à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le – 6 MAI 2026